

1. Règlement intérieur Spécial COVID 19

Ce règlement s'ajoute au règlement intérieur habituel de l'établissement. Il ne modifie en rien ces différents articles, il est en complément.

Article 3 : Conditions d'Accès à l'établissement

Nul ne peut pénétrer dans l'enceinte de la piscine sans remplir les conditions fixées au présent règlement et avoir notamment acquitté à la caisse un droit d'entrée.

Le public, les spectateurs, les visiteurs ne peuvent fréquenter que les aires qui leur sont réservées.

L'accès à l'établissement est interdit :

- A toute personne ne possédant pas de masque dans l'enceinte de l'établissement.
- A toute personne ne respectant pas les mesures sanitaires.

SPECIAL Covid 19 : La Fréquentation Maximale instantanée sera limitée à 1 personnes pour 4 m² de plan d'eau : ce qui représente 124 personnes. Cette contrainte est adaptable suivant l'évolution de la situation.

Article 4 : Redevances

Toute entrée générant automatiquement la création d'une carte magnétique pour passer aux tourniquets afin d'avoir en permanence une FMI (Fréquence Maximale Instantanée) précise.

La carte magnétique doit être utilisée immédiatement après son achat à la caisse et une seule fois pour une entrée unitaire.

Ces cartes magnétiques seront nettoyées et désinfectées tous les soirs pour être réutilisable le lendemain. Elles seront plongées dans un bain de solution hydroalcoolique.

Nous conseillons les clients d'utiliser plutôt la carte bancaire et le « sans contact ». A l'issue de la vente, nous ne fournirons pas les tickets TPE (sauf à la demande des clients).

Concernant les factures, elles seront dans la mesure du possible envoyées par e-mail.

Concernant les bon CE, nous prolongerons de la validité de 3 mois.

Le cartes de fidélité distribuées auparavant ne le seront plus. Seules les personnes ayant déjà une carte et nous la présentant, nous pourrons la tamponnant pour prendre en compte cette vente.

Aucun jeton ne sera transmis à la clientèle. Les usagers devront anticiper et avoir leur propre jeton.

ARTICLE 6 : Hygiène

SPECIAL Covid 19 :

L'utilisateur est un acteur dans la lutte contre l'épidémie du COVID 19. A ce titre, il suit les règles établis qui lui sont communiqués dès l'entrée dans l'établissement.

L'affichage des gestes barrières reprenant les directives nationales sera assuré autant que possible dans l'ensemble de l'établissement.

- Geste 1 : Se laver régulièrement les mains au savon ou avec du gel hydroalcoolique « avant d'entrer dans l'établissement, avant d'accéder aux douches ... »
- Geste 2 : se couvrir systématiquement le nez et la bouche lorsque l'on tousse ou éternue.
- Geste 3 Se moucher dans un mouchoir à usage unique et l'éliminer immédiatement à la poubelle.
- Geste 4 : Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez et les yeux.
- Geste 5 : Porter un masque de l'accueil jusqu'au vestiaire (à partir de 3 ans).

- 1- Ils feront preuve de patience en attendant leur tour dans la file d'attente
- 2- Ils respecteront les distances de sécurité entre chacun.
- 3- Ils devront se nettoyer les mains avant d'accéder aux douches et aux toilettes.
- 4- Ils devront prendre obligatoirement une douche savonnée avant l'accès aux Bassins.
- 5- Le bonnet de bain est fortement recommandé.
- 6- Ils devront mettre leurs serviettes dans un endroit précis prévu à cet effet.
- 7- Ils devront désinfecter le matériel avant utilisation (palmes, plaquettes etc)
- 8- Le matériel prêté sera mis, après utilisation dans un bac de décontamination pour être désinfecté.

Il est formellement interdit :

- De pénétrer dans l'enceinte de l'établissement si l'utilisateur présente des signes de contamination et de donc de contagion.

ARTICLE 7 : Règles d'utilisation

Dans l'ensemble de l'établissement, un sens de circulation de la clientèle est instauré afin d'éviter le maximum de croisement de personnes. Un marquage au sol permettra à la clientèle

de repérer. La consigne sera de « longer les murs à droite ». Des portes d'entrées et de sorties sont différenciées, ainsi que les tourniquets. Un marquage CLAIR sera disposé.

Le bleu sera la couleur référence pour l'entrée et l'accès au bassin et le jaune et rouge symbolisera la sortie.

Un affichage précis sera disposé tout le long du parcours du baigneur.

Une station de lavage de mains est mise en place dès l'entrée dans l'établissement. Le distributeur de nourritures sera mis hors service. Les assises dans le hall d'accueil seront rangées et permettront d'éviter les rassemblements et surtout les temps d'attente dans l'établissement.

Les documents Flyers seront retirés de l'espace.

Nous avons mis en place une file d'attente pour les personnes souhaitant acheter leur droit d'accès (« ils doivent tenir leur gauche ») et nous avons permis aux personnes détentrices d'une carte d'abonnement de passer sur la droite de la file d'attente pour accéder directement aux tourniquets. Un marquage au sol est disposé pour la file d'attente, pour permettre de respecter la distanciation entre chaque personne.

Des écrans de plexiglass sont installés au niveau de la borne d'accueil.

Un seul tourniquet est dédié à l'entrée et un autre pour la sortie.

Le distributeur de friandises et les fontaines à eau seront inaccessibles. Seul le distributeur TOP SEC de matériel aquatique sera en service pour des raisons de sécurité. Il sera régulièrement nettoyé et désinfecté.

- Zone de déchaussage et rechaussage :

Les Sèches cheveux seront mis hors services, pour éviter la propagation du virus.

- Vestiaires et casiers :

Nous séparerons les vestiaires d'entrée pour le déshabillage et les vestiaires de sortie pour l'habillage.

Les vestiaires de déshabillage, et d'accès aux bassins seront à droite. Des barrières ainsi qu'une signalisation permettront aux clients de suivre le bon sens de circulation.

Un casier sur deux sera disponible. Nous demanderons aux clients de se prémunir d'un jeton ou d'une pièce d'un euro car l'accueil n'en fournira pas.

L'accès aux bassins se fera en longeant le mur à sa droite.

La sortie des bassins s'effectuera « toujours en longeant le mur à droite et en regagnant les vestiaires dédiés à l'habillage.

- Sanitaires et douches entrée (côté ludique) :

Des distributeurs de savon ont été installés à proximité de chaque lavabo. Il sera important de demander aux clients de se nettoyer les mains avant d'accéder aux toilettes et aux douches.

Une partie des douches sera condamnées pour en limiter l'accès.

Nous demanderons aux clients de limiter le temps de douches et de respecter la distanciation.

- Les Bassins :

Les portes donnant vers l'extérieur seront constamment ouvertes pour permettre une meilleure ventilation de l'espace.

Une station de lavage de main sera disposée au début de l'escalier du toboggan.

- Sanitaires et douches Sortie (côté Sportif) :

Nous demanderons aux clients de limiter le temps de douches et de respecter la distanciation.

Des douches seront condamnées pour éviter la proximité entre les usagers.

- Espace Bien être / Détente :

Cet espace sera fermé dans un premier temps. Lorsque nous estimerons possible sa réouverture nous limiterons son accès à un nombre de personnes définis ultérieurement.

- Gestion des déchets :

Pour éviter au public de toucher les poubelles, tous les couvercles de celle-ci seront retirés.

Des poubelles

Chaque sac devra être soigneusement refermés et mis dans un container prévu à cet effet à la fin de chaque journée.

ARTICLE 8 : Utilisation des équipements

Ø Bains bouillonnants / Spas:

SPECIAL Covid 19 : L'accès à ces bassins seront restreints. Seul 3 personnes pourront y accéder en même temps.

Le temps de présence dans ces éléments pourra être limité.

Ø Toboggan :

SPECIAL Covid 19 : Au préalable, les utilisateurs devront se laver les mains avec une solution hydroalcoolique disposé en bas de l'escalier.

Une file d'attente sera mise en place en respectant les distances entre chaque individu. Si la mise à disposition du toboggan n'offre pas toutes les conditions d'hygiène et de sécurité, il sera possible d'en fermer l'accès.

Ø Espace Détente (Saunas, Hammam...) :

SPECIAL Covid 19 : L'accès à cet espace sera fermé dans un premier temps.

Dans un second temps, lorsque les conditions pourront le permettre, cet espace pourra rouvrir en prenant soin de limiter ces accès. (Voir les règles suivantes)

- Règles d'utilisation Des saunas

Seul 4 personnes pourront y accéder en même temps.

La distanciation sera à respecter

- Règles d'utilisation Des Hammams

Seul 6 personnes pourront y accéder en même temps.

La distanciation sera à respecter.

- Règles d'utilisation de la salle détente

La porte du patio devra être ouverte continuellement pour favoriser la ventilation.

Nous demanderons aux clients de désinfecter le transat après utilisation. Tout le matériel sera mis à disposition.

Ø Espace « Pataugeoire » :

SPECIAL Covid 19 : L'accès à ces bassins seront restreints. Seul 10 personnes pourront y accéder en même temps.

Les petits jeux mis à disposition dans la pataugeoire seront retirés.

Ø Espace « Ludique » :

- Règles d'utilisation du Toboggan

Au préalable, les utilisateurs devront se laver les mains avec une solution hydroalcoolique disposé en bas de l'escalier.

Une file d'attente sera mise en place en respectant les distances entre chaque individu.

Si la mise à disposition du toboggan n'offre pas toutes les conditions d'hygiène et de sécurité, il sera possible d'en fermer l'accès.

- Règles d'utilisation De la rivière

Il sera important d'interdire la possibilité d'utiliser la rivière dans les deux sens (avec le courant et à contre-courant). La circulation des utilisateurs dans le sens du courant sera privilégiée.

Les utilisateurs devront respecter la distanciation d'environ 1 mètre entre chaque personne.

Si la mise à disposition de la rivière n'offre pas toutes les conditions d'hygiène et de sécurité, il sera possible d'en fermer l'accès. L'animation provoquant un courant dans la rivière pourra également être stoppée à tous moments.

Ø Espace « Sportif » :

Il sera demandé aux nageurs de ne pas rester trop longtemps en bout de ligne.

Le bonnet de bain est vivement recommandé dans ce bassin.

Les lignes d'eau pourront être limité en nombre suivant la fréquentation. Et le bassin pourra être inaccessible un moment suivant la fréquentation.

ARTICLE 9 : Recommandations / Sécurité

Prêt de matériel

Nous continuerons de prêter du matériel à notre clientèle. Ce matériel sera désinfecté après chaque utilisation.

Les brassards, les ceintures, les planches et les pull boyes seront encore mis à disposition.

Les clients devront placés le matériel utilisé dans un bac de désinfection. Il ne pourra être réutilisé dans la journée. Sauf s'il est désinfecté.

Les ballons ne seront plus prêtés.

Aucune paire de lunettes, ni bonnet ne devra être transmis à la clientèle.

Utilisation de son propre matériel

Il sera demandé aux clients de passer son matériel aquatique dans un bac de désinfection.
Les serviettes devront être placées dans des casiers prévus à cet effet et devront être nettoyées après chaque utilisation par la clientèle.

Utilisation des espaces verts et transats extérieur

Il sera demandé aux clients de se nettoyer les mains avant d'accéder à l'extérieur. Ils devront désinfecter le transat utilisé après son utilisation. Une station de lavage sera disposée à l'entrée de chaque espace extérieur avec un spray désinfectant.

Conduite à tenir en cas de suspicion de COVID 19 :

1- **Isolez la personne en la guidant si possible vers un local dédié** (Salle de réunion ou Infirmerie)

Et en appliquant les gestes barrière (Gardez une distance raisonnable avec elle, lui mettre un masque)

- Mobiliser un secouriste pour gérer la situation, il devra impérativement se munir de son masque.
 - Demander à la personne de s'installer dans la position lui convenant le mieux.
- 2- En l'absence de signe de détresse, demandez à la personne de contacter son médecin traitant, puis organisez son retour à domicile selon avis médical
- 3- En cas de signes de détresse (Difficulté à finir ces phrases ; Personne bleue ; Perte de connaissance ; Somnolence ; Confusion), appelez le SAMU (15) :
- Présentez la victime
 - Présentez la situation (COVID 19, Symptômes)
 - Transmettre le lieu de l'incident
 - Si l'envoi des secours est demandé : envoyer quelqu'un accueillir les secours, rester à proximité de la victime, rappeler le SAMU si des éléments nouveaux venant à arriver.
- 4- Après la prise en charge de la personne, prévenez le service de santé au travail et suivez ses consignes.
- 5- Il sera bon de désinfecter le local et le poste de travail occupé durant l'intervention. Si le cas de COVID 19 est confirmé, organisez en lien avec le service de santé au travail les mesures à mettre en œuvre....

ARTICLE 12 : Objets perdus ou trouvés

La direction décline toute responsabilité pour les objets égarés ou volés dans l'établissement.
Les objets trouvés ou perdus seront stockés dans un sac dans une pièce prévue et ne pourront être restitués que 15 jours après.

LA DIRECTION

Fin du règlement intérieur.